



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Signature du Contrat d'objectifs et de performance
2022-2026 du Centre national de la propriété forestière**

Paris, le 4 mars 2022

Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Anne-Marie Bureau, Présidente du Conseil d'administration du Centre national de la propriété forestière (CNPF), et Claire Hubert, Directrice générale du CNPF, ont signé le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) du CNPF, ce 4 mars 2022, depuis le Salon international de l'Agriculture. Etabli pour la période 2022-2026, ce nouveau COP doit permettre de renouveler les missions de l'établissement public tout en renforçant la mobilisation des propriétaires forestiers privés dans la gestion durable du bois et la transition bas-carbone.

Le CNPF est un établissement public administratif chargé de contribuer à la mise en œuvre de la politique forestière en forêt privée. A ce titre, il œuvre pour une gestion durable et multifonctionnelle auprès des propriétaires et des gestionnaires forestiers. Grâce à un fort ancrage territorial, il agit pour le développement économique des territoires et de la filière forêt-bois.

Alors que la France compte plus de 3,5 millions de propriétaires forestiers et près 12,6 millions d'hectares, ce nouveau contrat vient réaffirmer le rôle et les missions du CNPF auprès de ces acteurs. Au moment-même où la forêt et la filière bois font face à plusieurs défis liés au changement climatique, il doit continuer d'accompagner les acteurs dans l'adaptation des forêts au changement climatique et la gestion durable de la ressource en bois, matériau d'avenir au cœur de la transition bas carbone de notre économie.

A l'occasion de cette signature, le Ministre a rappelé l'importance des missions du CNPF :

- Sa **mission de service public**, d'agrément des documents de gestion durable, est indispensable pour apporter la garantie de gestion durable attendue par la société ;
- Sa **mission de recherche appliquée** et de transfert des connaissances auprès des propriétaires et des gestionnaires forestiers devient encore plus centrale dans le contexte du changement climatique ;
- Son **action permanente au service du regroupement** de la gestion des forêts privées est précieuse pour la structuration de la filière forêt-bois, face au morcellement de la propriété privée forestière ;
- Ses **nombreuses initiatives prises pour valoriser le potentiel de puits de carbone** forestier supplémentaire, notamment dans le cadre du Label Bas Carbone, sont les bienvenues pour contribuer à l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Pour Julien Denormandie : « Près de 23% de notre territoire est occupé par la forêt privée. Mobiliser ces espaces et leurs propriétaires est donc un enjeu considérable dans un contexte d'accélération des effets du changement climatique et de nécessité de renforcer notre souveraineté industrielle. Les missions fixées au CNPF sont donc particulièrement structurantes pour la politique forestière nationale et pour la filière forêt-bois. Avec ce COP, l'État renouvelle sa confiance dans cet établissement tout en se fixant un niveau d'ambition à la hauteur des défis. »

Contact presse

Ministère de l'Agriculture et l'Alimentation

ministere.presse@agriculture.gouv.fr – 01 49 55 60 11